



MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 1^{er} FEVRIER 1848.

mant, et le voici : c'est que si Dieu me donnait une société de sauvages à civiliser et à moraliser, la première institution que je leur donnerais serait celle de la propriété.

“ Je ne vous ai combattu que par des raisons, et si j'avais la force matérielle en mains je la déposerais pour laisser combattre à ma place la nature et les instincts de l'homme qui ont institué dans tous les temps et dans tous les lieux ces trois bases de l'ordre social : l'Etat, la famille et la propriété. L'appropriation des éléments à l'homme est, selon moi, une des lois de la nature et des conditions de la vie. L'homme s'approprie l'air en respirant, l'espace en marchant, le sol en le cultivant, le temps lui-même en s'y perpétuant par ses enfants. La propriété, c'est l'organisation du principe de vie dans le monde. Le communisme serait la cessation du travail et la mort de l'humanité. Votre rêve est trop beau pour la terre. Même en passant la mer, vous retrouverez les mêmes conditions humaines ; restez donc où vous êtes, bornez-vous à réaliser le plus possible les institutions vraies et pratiques de la fraternité, qui n'est pas seulement le rêve de votre esprit, mais la vertu de votre cœur.

“ Recevez, Monsieur et ancien collègue, l'expression de ma haute et cordiale considération. — “ LAMARTINE.”

Saint-Point, 17 décembre 1847.

L'Union Monarchique ajoute ici des considérations aussi sages que religieuses :

“ Ce sont là des chimères, dit cet excellent journal. L'homme ne saurait s'approprier le sol, comme il s'approprie l'air ou la lumière. L'appropriation du sol est exclusive, l'appropriation de l'air ne l'est pas. L'air est indéfini ; la terre est bornée. La terre ne saurait donc appartenir à l'homme de la même manière que l'air ou l'espace, et les analogies sont des sophismes de prêtre.

“ La réalité, c'est que l'homme dispute à l'homme la propriété de la terre ; et tout ce que demande M. Cabet, au nom du communisme, c'est de savoir pourquoi la terre est ainsi disputée ; pourquoi c'est un petit nombre qui s'en est emparé, et qui la garde ; pourquoi ceux qui en sont dépossédés n'en servent pas maîtres à leur tour. M. de Lamartine a-t-il répondu à M. Cabet ? Non ! M. de Lamartine a dit que la propriété était l'organisation du principe de vie ; mais c'est une phrase qui n'a pas de sens. Dites donc, poète, en vertu de quelle loi la possession est un droit qu'il faille protéger par la force ?

“ Il ne le dira pas ; il ne le sait pas ; il l'a su peut-être, il ne le sait plus. Le christianisme le lui avait dit ; il ne le connaît plus le christianisme. Alors, qui connaît-il ? Une opinion, un sentiment, un fait. Une portion d'hommes occupent le sol ; il faut les protéger contre la dépossession. Mais pourquoi le sol ? il n'en sait rien.

“ Ah ! voilà comment ces éclaireurs de l'humanité laissent sans règle et sans guide.

“ Ceci fait voir qu'il faut aux questions de communisme d'autres solutions que celles de M. de Lamartine. Nous avons salué cet exemple pour montrer à quel point d'égard est arrivée l'intelligence. Il est triste de voir M. Cabet conduire les masses à la pratique de l'état barbare ; mais quelque chose est plus triste encore, c'est qu'entre M. Cabet et M. de Lamartine, le meilleur législateur soit M. Cabet.

PARIS.—Le 3 décembre, devant une foule d'auditeurs anxieux, les accusés polonais, même ceux qui précédemment avaient été mis en liberté, ont été amenés devant la cour criminelle de Berlin, qui, par l'organe de son président, a prononcé une série de jugements d'une cruauté déshonorante pour les lois d'un pays dont le gouvernement se vante de marcher dans les voies d'un progrès soit disant rationnel.

Huit accusés : Louis de Mieroslawski, Wladislas-Usébien de Kosinski, Stanislas-Félix de Sadowski, Séverin : Izaïowski, Joseph-Achrocht, Stanislas Lachowski, Stanislas-Florian Ceynowa, Joseph Politkowicz et Appothonius de Kurewski, ont été condamnés à la peine de mort par la hache, avec confiscation de la noblesse et de la cavalerie nationale, et confiscation de leurs biens comme trésors de première classe, pour avoir voulu détricher, dit l'arrêt, une partie de la monarchie prussienne.

Trois autres accusés, Hippolyte de Tapiexinski, Adolphe Malezewski et Charles Frédéric Liebel, ont été condamnés aussi comme trésors de première classe, le premier, à la peine de la cavalerie nationale, à la confiscation de ses biens et à 25 ans de forteresse ; les deux autres à la confiscation de leurs biens, à la perte de la cavalerie et à 20 ans de forteresse seulement.

Les autres accusés, au nombre de 79, sont condamnés à la perte de la cavalerie et de la noblesse, s'il y a lieu, et à un nombre d'années de détention qui varie de 6 à 15 ans. Vingt-cinq d'entre eux sont reconnus coupables seulement de crime de non révélation, crime politique qui depuis Barneveld et de Thou a frété ceux qui l'ont condamné, non ceux qui l'ont commis.

“ On espère que pas une seule des condamnations à mort ne sera exécutée.

INDÉ.—Tout les nouvelles appartenues de Bombay sous la date du 1^{er} octobre, on remarque veille de la mort de l'Ex-rajah de Saturah, possesseur de son royaume et accusé de conspiration contre le gouvernement anglais, sans qu'on ait pu articuler aucune preuve contre lui, ce malheureux prince avait été enfermé à Benarès, où la misère et le charme bien plus que ses six-vingt années l'ont tué. M. Hume avait annoncé qu'il serait une motion à la chambre des communes pour que justice fût enfin rendue à cet informé.

Le Seinde vient décidément d'être annexé à la présidence anglaise de Bombay, et M. Cleck procéde à l'organisation de l'administration.

ITALIE.—D'après des lettres de Milan, le général Satis-Sagliano, le colonel Egger et ses fils, ainsi que d'autres officiers du Sondorhund, ont été admis au service autrichien.

BELGIQUE.—Les journaux belges donnent la nouvelle suivante, qui intéressera tous les cœurs dévoués à l'Église :

“ Un jeune officier du régiment d'élite, appartenant à l'une des familles les plus distinguées de la Belgique, M. le comte Xavier de Mérone, fils de M. le comte Félix de Mérone, est en ce moment à Rome, où il se livre à l'étude de la théologie, avec l'intention d'embrasser plus tard l'état ecclésiastique. Déjà il a transmis sa démission à M. le ministre de la guerre.

“ Douze de connaissances étendues et des plus heureuses facultés, M. le jeune comte Xavier de Mérone, ancien élève de Juilly, avait su se plier à toutes les exigences de la vie militaire, et pendant plusieurs années il a servi son pays avec un zèle qui ne s'est jamais démenti. Comme quelques autres officiers de notre armée, il a pris à la guerre d'Afrique, sous le commandement du général Lamoricière, une part brillante qui lui a valu la croix de la Légion-d'Honneur. Une belle et honorable carrière s'ouvrira devant lui : il y renonce pour se vouer au service de Dieu et de ses frères.

— L'émigration polonaise devait donner jeudi dernier un banquet à M. le prince Adam Czartoriski. Tout était préparé pour cette fête, et l'on allait se rendre au banquet, quand on a appris qu'un ordre supérieur venait de l'interdire.

— Nous nous empressons de donner aujourd'hui la traduction de la première lettre de Mgr. Hughes, nous continuons cette publication à mesure que nous la recevrons. Nos lecteurs remarqueront sans doute la manière élégante avec laquelle le traducteur, auquel nous offrons de nouveau nos remerciements, rend la pensée de l'illustre évêque de New-York.

Traduit pour les *Mélanges*, du *New-York Freeman's Journal*. Lettres écrites par le très-révérèment John Hughes, etc., etc., évêque de New-York, sur l'importance d'être en communion avec l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique.

LETTRE I.

Cher lecteur,

1. Permettez-moi de vous considérer comme un de ceux, hors de la communion de l'Église, auxquels ces lettres sont adressées ; et de vous conjurer d'en mériter le contenu, comme si elles étaient écrites pour vous seul. C'est un esprit de charité qui me les dicte, en autant que je puis me rendre compte de mes motifs ; car je ne devrais guères en espérer le pardon du ciel, si j'étais capable de les écrire avec aucune autre intention que celle de vous amener à la connaissance et à la profession de toutes les vérités du christianisme, en cette vie, — comme le moyen déterminé de vous faire jouir d'un bonheur éternel, dans une vie meilleure à venir.

2. Je ne prétends pas relever ces écrits pleins de trivialité qui se publient de tems en tems contre la communion de l'Église catholique. L'effet qu'ils ont, s'ils en produisent sur votre esprit, est de vous préjuger contre une foi que vous ne professez pas ; et de vous jeter dans le doute, dans la perplexité et dans la confusion, au sujet de ce que vous croyez. D'ailleurs les moyens employés pour produire ces résultats, dans vos esprits et vos sentiments, sont généralement indignes d'écrivains chrétiens. Si vous êtes tant soit peu familier avec le style et le ton de ces écrits anti-catholiques, vous devez avoir remarqué qu'ils sont d'une malice étonnante ; que les auteurs de ces écrits considèrent une moquerie, un sarcasme, une petite anecdote, une pointe, comme un argument suffisant pour cette foule de lecteurs sur lesquels ils cherchent à produire une impression. Sur les catholiques, je puis vous en assurer, ils ne font aucune impression quelconque, sinon peut-être qu'ils excitent en eux un sentiment de regret et de pitié. Quant à ce qu'ils avancent d'objections réelles contre la religion catholique, ce sont des choses qui ont déjà été dites et bien mieux dites, il y a plus de deux-cents ans, et qui ont été répétées, depuis à satiété. Mais elles n'ont pas été moins souvent répétées, de sorte que maintenant, il n'y a absolument rien de neuf en fait d'objections contre les véritables dogmes de l'Église.

Ne m'accusez pas, cher lecteur, de chercher à vous tromper par ces explications. Tout cet échauffage des précédents arguments, dont les réformateurs, comme on les appelle aujourd'hui presque par dérision, étonnèrent le monde, a été examiné à loisir, et résolu logiquement aussi bien que théologiquement, par (pour n'en pas nommer d'autres) les frères Wallenburg, Bo-suet, Beccani, Bellanier de la compagnie de Jésus, et d'autres. Depuis cette époque, comme de raison, bien d'autres noms sont venus s'ajouter à la liste, des deux côtés ; mais la question en litige est toujours demeurée la même :

“ La religion catholique est-elle la même que celle que Jésus-Christ révéla à cette société d'hommes qui adhéra à son enseignement tandis qu'il était sur la terre ? ”

Ceux qui ont écrit dans le sein de l'Église, c'est-à-dire dans la société d'hommes originellement constituée comme ci-dessus, ont toujours soutenu la réponse affirmative à cette grande question. Ceux qui ont écrits hors de l'Église, à quelques exceptions près, ont toujours prétendu le contraire. On ne peut guères dire à présent rien de neuf, de part ou d'autre. Les écrivains hors de l'Église, ont individuellement leur propre manière de présenter l'objection ; les écrivains catholiques ont la leur pour se défendre. En discutant la question, comme je ne propose de le faire dans les lettres suivantes, je répéterai, aussi souvent que je le jugerai utile, les arguments de ceux qui m'ont précédé, tout en en employant qui me seront propres si cela est possible ; de temps à autres, et présentant le tout sous mon propre point de vue. En ce faisant, je m'efforcerai de ne pas me servir d'un seul mot ni d'une seule epithète, qui ne serait pas essentielle à la vérité et à la force de mes arguments, et qui pourrait vous causer de la peine. — Ma résolution fixe, avec la grâce de Dieu, est de n'employer aucun mot. Mais si, par suite de la faiblesse humaine je venais à manquer à cette résolution, je réclame d'avance votre indulgence.

3. Lorsque J. C. est venu sur la terre, il n'a pas entrepris de réfuter, mais au contraire, il s'est appliqué à confirmer ce que Dieu avait révélé et ce qui avait été cru par les patriarches et par le peuple juif. Il n'est pas venu pour contredire, mais pour accomplir ce qui avait été divinement prédit par les prophéties. Les mêmes événements sur lesquels se reposait l'espérance des vrais croyants avant la venue du messie forment le fondement même de la foi de tous les vrais fidèles depuis l'accomplissement de sa mission terrestre, et assure que la venue du Rédempteur, telle qu'elle est arrivée, n'était pas moins essentielle pour confirmer et sceller la vérité de la religion juive, qu'elle ne l'était pour jeter les fondements éternels de son église. Mais il y a cette différence que, tandis que le Christ n'était présent aux juifs que figurément, avant sa venue, il est éternellement et substantiellement présent avec les chrétiens, dans ses épousailles avec son église, dans les institutions sacramentelles dont il l'a ornée et enrichie, sacrements institués pour la vie spirituelle de ses enfants, et dont il a confié à elle seule le soin et l'administration.

4. Faites attention, cher lecteur, je vous prie, à ce que le divin Sauveur a fait et dit tandis qu'il était sur la terre. A ceci, au moins, les écrivains hors du sein de la communauté catholique ne peuvent avoir aucune objection. Tout au contraire, ils s'uniront à moi pour vous recommander d'étudier les paroles et les œuvres du Rédempteur, et à ce point de nos recherches il est important que vous le fassiez. Eh bien ! en le faisant vous verrez que Notre Seigneur, tout en accomplissant une partie des prophéties, consignées dans l'ancien Testament, a opéré des miracles, pour attester la divinité de son caractère et de sa mission. L'autant établi par des preuves incontestables, il entra dans les fonctions de sa charge publique, comme un docteur envoyé de Dieu. Il s'adressa à ses compatriotes ; quelques uns crurent, d'autres résistèrent de croire. Ceux qui crurent devinrent ses disciples. Parmi eux, il en était quelques uns qu'il avait appelés à le suivre, par une invitation plus spéciale personnelle. Cependant, ils restent confondus dans les rangs de ses disciples jusqu'à ce qu'il les distingue des autres, par un ordre de vocation plus élevé, et

NOMINATIONS.—La *Gazette officielle* de samedi contient les nominations suivantes :

Président de l'université de King's College : Rév. John McCaul, LL. D., en place du J. R. John Strachan, Lord évêque de Toronto (protestant) qui a résigné.

Juges de paix, district de Québec : Adolphe Larue, Olivier Fiset, Émile Lavoie, William Turris, Isidore Côté et Samuel Bradley, Senior, &c.

Juge de paix, district de Montréal : James Porteous, Jean-Baptiste Jodoin et Archibald McDonald, &c.

A part de ces nominations, il y en a quelques autres de commissaires pour la décision sommaire des petites causes, et de commissaires d'écoles pour dix paroisses dans le Bas-Canada.